



FICHE D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Nationalité.....

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

E-mail :

photo

J'autorise l'association Aïkido Club de Beausoleil à recueillir les informations de formulaire pour la gestion du fichier des licenciés. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association Aïkido Club de Beausoleil. Conformément à la [loi](#), je peux exercer mon droit d'accès aux données me concernant et les faire rectifier ou supprimer en envoyant un mail à aikido.beausoleil@gmail.com, en joignant une copie de ma carte d'identité.

J'autorise les responsables de l'association à prendre des photos et/ou des vidéos lors des activités organisées par l'association (cours, stages, sorties...) et à les publier exclusivement sur les outils de communication de l'association et/ou de la Fédération et de ses organes déconcentrés.

Date : Signature :

POUR LES ENFANTS MINEURS

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Parent(s) en charge de l'autorité parentale :

Autorisation parentale pour la pratique de l'Aïkido :

Je soussigné, autorise mon enfant

À participer au cours d'Aïkido organisés par le club Aïkido Club de Beausoleil. Je dégage de toutes responsabilités civiles et pénales la section d'Aïkido et ses dirigeants et m'interdis tout recours.

Date : Signature :

INFORMATIONS FACULTATIVES COMPLÉMENTAIRES

Indications particulières à nous signaler (problématiques de santé):

.....
.....

Précautions à prendre :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom : Prénom :

Téléphone portable :

Téléphone au moment de l'activité :

COURS – TARIFS – LICENCES

Adresse: Gymnase des Moneghetti - 16 Av. Paul Doumer, 06240 Beausoleil

Cours Enfants (à partir de 5 ans) :

- Mercredi de 17h30 à 18h30
- Vendredi de 18h00 à 19h00

Cotisation annuelle enfants: 128 euros dont 28 euros de licence annuelle.
Réduction de 20% sur les cotisations dès l'inscription de deux enfants ou plus.

Cours Adultes (à partir de 16 ans):

- Mercredi de 12h15 à 13h30
- Mercredi de 18h30 à 19h30

Cotisation annuelle adultes : 138 euros dont 38 euros de licence annuelle

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de l'Aïkido pour les nouveaux pratiquants
- Une photo d'identité
- Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du club, dégage de toutes responsabilités civiles et pénales la section d'Aïkido et ses dirigeants et m'interdit tout recours.

Date : Signature :

Adresse:

Gymnase des Moneghetti - 16 Av. Paul Doumer, 06240 Beausoleil.
Pour accéder au dojo, descendez les escaliers, puis tournez à droite. Traversez le gymnase jusqu'au fond, et vous trouverez la porte du dojo.

Contact:

Email: aikido.beausoleil@gmail.com
Jean-Pierre BEURGAUD: 06 63 70 15 75
Angelina SOUY: 06 61 10 55 58

Conditions générales

Les inscriptions

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Un certificat médical de non contre-indication est obligatoire pour la pratique des activités physiques et sportives (Aïkido). Aucune inscription ne pourra être validée en l'absence du certificat médical.

Séance de découverte des activités

Sauf impossibilité matérielle, il est proposé, avant l'inscription, deux séances de découverte des activités pour les nouveaux usagers.

Tarifs

Les tarifs tiennent compte de l'arrêt des activités pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Jusqu'au 31 novembre de l'année en cours, le tarif forfaitaire annuel est applicable.

Moyens de paiement

Les membres peuvent s'acquitter des droits d'inscription par les moyens de paiement suivants : chèque bancaire ou postal à l'ordre: Club Aïkido de Beausoleil.

Cotisations

Les cotisations doivent être réglées au début de chaque trimestre ou année selon les modalités en vigueur. Tout manquement au paiement des cotisations peut entraîner la suspension temporaire de l'accès aux cours.

Paiement échelonné

En cas de circonstances exceptionnelles, et à la demande des membres, il est possible de réaliser un paiement échelonné en 3 versements, effectués au début de chaque trimestre pour les activités hebdomadaires courantes.

Remboursement des droits d'inscription

Le remboursement n'est possible que dans des circonstances exceptionnelles, dûment justifiées

(motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel, etc.). Les remboursements sont calculés au prorata des séances restant à effectuer au jour de l'annulation.

Licence sportive

La pratique de l'Aïkido requiert l'obtention d'une licence dont le montant sera reversée à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo. Ce tarif est fixé par la fédération et peut donc varier d'une année à l'autre.

Le Règlement Intérieur

Respect et discipline

Tous les pratiquants doivent faire preuve de respect envers le dojo, leurs enseignants (sensei), les assistants et leurs partenaires.

Le salut (rei) est obligatoire à l'entrée et à la sortie du dojo ainsi qu'en début et fin de cours.

Hygiène et tenue

La propreté du corps et du keikogi (tenue d'entraînement) est essentielle. Veillez à avoir les ongles des mains et des pieds coupés.

La tenue correcte est de rigueur : keikogi blanc avec hakama pour les pratiquants avancés. Les bijoux et accessoires susceptibles de provoquer des blessures doivent être retirés avant chaque cours.

Ponctualité et assiduité

Arrivez au dojo 10 minutes avant le début du cours pour vous préparer.

En cas de retard, attendez l'autorisation du sensei pour rejoindre le cours.

L'assiduité est essentielle pour une progression régulière dans la pratique de l'Aïkido.

Sécurité et responsabilité

Respectez les consignes du sensei pour éviter tout accident. L'apprentissage se fait sans compétition et sans force excessive.

Informez immédiatement le sensei en cas de blessure ou de malaise.

Comportement et étiquette

Chaque pratiquant doit veiller à son comportement à l'intérieur et à l'extérieur du dojo. Le respect et l'humilité sont des valeurs fondamentales de l'Aïkido.

Il est demandé de garder le dojo propre et en ordre. Chacun est responsable de son matériel. Toute dégradation volontaire ou négligence dans l'entretien du matériel sera sanctionnée.

Utilisation des locaux

Les vestiaires doivent être laissés propres après chaque utilisation.

Le matériel (armes en bois, tatamis, etc.) doit être rangé soigneusement après chaque séance. La nourriture est interdite dans l'enceinte du dojo, sauf dans les espaces prévus à cet effet.